

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>23060</b></p>
---	--	---

SEANCE du : **24 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 avril 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Sandrine DELUGEAU à Pierre BUREAU	Anne ROUX à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Bruno BODIN à Stéphanie FILLON	

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistaient également** : Delphine CHESSEON - Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques

**Tarification de la restauration scolaire pour la rentrée 2023-2024**

Le Conseil Municipal de Bressuire doit se prononcer sur l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2023 - 2024 selon le tableau présenté ci-dessous.

CATEGORIES	Tarifs actuels	Tarifs sept 2023
Restauration primaire et maternelle	3,10 €	3,25 €
Restauration primaire et maternelle Enfants hors commune	4,20 €	4,40€
Stagiaires (enseignement secondaire 1er cycle) Apprentis	4,90 €	5,15 €
Adultes / enseignants Étudiants en enseignement supérieur	7,50 €	7,90€
Vente de repas pour le CSC ou divers ALSH associatifs	4,10 €	4,25 €

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230424-DG\_DEL\_2023\_060-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2023  
Date de réception préfecture : 26/04/2023

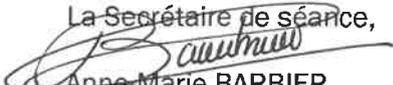
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la tarification telle que présentée à compter de septembre 2023.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

  
Anne-Marie BARBIER

Le Maire,

  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230424-DG\_DEL\_2023\_060-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2023  
Date de réception préfecture : 26/04/2023